

TERMES DE REFERENCE

Groupe de Travail Abris pour les situations de déplacées en famille d'accueil

Janvier 2021

1. Contexte

Plus de 70% des personnes déplacées internes en RDC se trouvent en famille d'accueil. Pour le Cluster Abris cela représente 950 000 personnes ciblées (soit 190 000 ménages) en 2021. Par ailleurs, au courant de l'année 2020, les partenaires du cluster Abris ainsi que l'équipe du Cluster Abris ont jugé nécessaire d'améliorer la réponse Abris apportée aux ménages déplacés en famille d'accueil.

Actuellement, c'est la « mise à niveau des logements d'accueil » qui est retenu comme paquet d'activités en faveur de PDI dans les familles d'accueil. Actuellement, il ne permet pas de répondre aux besoins, car ce paquet d'activité est jugé insuffisant par les bénéficiaires, la communauté d'accueil et les partenaires. Il ne reflète pas la réalité des réponses mise en œuvre dans ces situations de déplacement et il reste inefficace pour les PDI concernés par cette situation.

De plus, les familles d'accueillantes, elles même, sont aussi souvent dans une situation de vulnérabilité extrême et l'assistance pour les situations de déplacées en famille d'accueil devrait aussi prendre en compte les besoins des familles accueillantes, considérant l'approche *Do No Harm* afin de limiter les tensions potentielles entre les familles accueillantes et les déplacées.

L'objectif de ce groupe de travail est donc de revoir les paquets d'activités permettant de répondre aux besoins des familles déplacées en familles d'accueil tout en considérant les besoins des familles accueillantes.

2. L'objectif de ce groupe de travail

Définir les réponse Abris en famille d'accueil pour les trois groupes ci-dessous :

1. Les ménages déplacées (PDI)
2. Les familles accueillantes des PDI (FAMAC)
3. La communauté hôte (CH) vivant à proximité de FAMAC et des PDI, qui n'accueille pas directement une famille dans sa parcelle.

3. Activités

Partant des 3 scenarios non exhaustifs détaillés ci-dessus, il faudra développer un canevas pour identifier les différentes situations, les intentions, les besoins, les risques, pour arriver à une cartographie de réponses. Exemple du canevas ci-dessous :

Situations des PDI	Situations des FAMAC	Intention de durée de déplacement	Risques pour les PDI / FAMAC / CH	Besoins pour les PDI / FAMAC / CH	Réponses pour les PDI / FAMAC / CH
1. PDI vivant sur la parcelle d'une FAMAC, avec droit d'usage (sans échange contre-parti) mais dans une autre structure/ abris) 2. PDI vivant dans le logement d'une FAMAC, avec droit	1. Familles accueillantes propriétaires de sa parcelle (avec preuve écrites) 2. Famille accueillantes propriétaires de sa parcelle (avec attribution coutumière) 3. Familles accueillantes	1. Intention de rester (3-6mois) 2. Intention de rester (6mois ou plus) 3. Intention de retour 4. Inconnu 5. Etc	Voir considérations ci-dessous	Voir considérations ci-dessous	1. Réhabilitation du logement de la FAMAC pour PDI et FAMAC pour 200\$ 2. Construction d'un abri pour les PDI en famille d'accueil = 200\$ 3. Contribution cash pour la location de la parcelle avec un abris d'urgence 200\$

d'usage (sans échange contre-parti) 3. PDI vivant sur une parcelle d'une FAMAC en location 4. Etc	non-propriétaire, en location				
---	-------------------------------	--	--	--	--

Les considérations à prendre en compte :

- Les options de réponses devront être harmonisées et restées dans un budget de 200 USD max destinés à un ménage de 5 personnes
- Processus de sélection de bénéficiaires, et vérification des situations de déplacement et d'accueil (coordination avec le Cluster Protection)
- Risque d'éviction et droit d'usage pour les PDI et familles d'accueil
- Risque de VBG et d'exploitation pour cause de promiscuité
- Qu'est ce que se passe avec les constructions Abris au moment du retour de PDI
- Appui au retour volontaire des PDIs
- Contribution pour la communauté d'hôte
- Réponse Abris « *case de passage* » des abris deviennent des maisons de transit pour les PDIs, et nouveaux déplacés (avec un système d'entretien des structures, pour qu'elles puissent être utilisées quand il n'y pas de PDI, mais qui deviennent les structures désignées pour loger les PDIs) avec l'implication des autorités et comités des déplacés.
- Accompagnement technique
- Contribution des ménages bénéficiaires à la réponse abris
- Développer des mesures d'atténuation pour protéger l'investissement des PDI
- Analyse de risques d'une intervention abris qui encourage le déplacement dans la durée, ou permet l'intégration locale
- Analyse de risque d'une intervention temporaire qui encourage le retour des PDIs dans des zones ou les problèmes d'insécurité perdure

4. Processus et dates

- Identifier des points focaux dans le Groupe de travail pour (1) Lead sur l'écriture de l'outil, (2) l'organisation et la gestion des réunions, et (3) la production et mise en page de l'outil final.
 - Organiser trois ateliers (en ligne) de 2-3 heures entre 1^{er} février et le 25 février pour élaborer un premier draft de l'outil avec les membres du groupe de travail. Un de ces trois ateliers devra inclure la participation de tous les coordinateurs de Cluster.
 - Une réunion de consultation (en ligne) avec tous les acteurs actifs dans les réponses abris
 - Production de l'outil final
- 1 au 25 février – 3 ateliers pour développer le 1^{er} Draft
 - 25 février – 1^{er} Draft présenter une synthèse a la réunion du Cluster Abris Nationale
 - 26 février – Réunion de consultation pour récolter les retours des partenaires du Cluster qui ne font pas parti du groupe du travail
 - 1^{er} au 5 mars – Compilation des retours
 - 12 mars – Finalisation de l'outil pour publication officielle version 1
 - 15 au 24 mars – Partage de l'outil avec les autorités nationale, régionale et territoriale ainsi qu'avec les autres clusters pour leur retour

- 24 au 30 mars – intégration des commentaires et retours des autorités, et autres clusters
- 30 mars – Finalisation de l’outils pour publication officielle version 2

5. Résultats attendus

Le résultat final sera un outil opérationnel, avec un tableau d’analyse de situation et un menu d’options qui permettra aux partenaires de choisir la meilleur réponse abris selon la situation et le contexte spécifique. Cet outil devra être présenter sous forme avec un tableau accompagné d’un manuel opérationnel (SOP) de maximum de 4-6 pages, avec une page de synthèse pour présenter les grandes lignes de l’outils, pour les autorités, les bailleurs, et les autres acteurs non-opérationnels.

6. Lead et participants au Groupe de Travail

Le Cluster Abris sera le lead du processus avec la contribution active de 5 partenaires actifs dans la mise en œuvre de projet Abris.

Pour le Cluster Abris, Pepe Sakouvogui sakouvog@unhcr.org sera la lead du Groupe de Travail avec Caroline Dewast coord.rdc@sheltercluster.org et Mahamadou Bachir Oumara OUMARA@unhcr.org en back-up.

Les partenaires sélectionner pour former le Groupe de Travail sont les suivants :

1. NRC – Stephane Lienou - stephane.lienou@nrc.no - Goma
2. ACTED – Willy KALENGA willy.kalenga@acted.org - Bukavu
3. Croix Rouge Luxembourgeoise – Pierre Levigneron pierre.levigneron@croix-rouge.lu
4. AIDES – Rodriguez NSHOMBO cizarodriguez@gmail.com - Bukavu
5. UNHCR – Siba Koivogui koivogui@unhcr.org – Kinshasa